



2024

DÉCISION MUNICIPALE
N°2024 – 77
En date du 18 juillet 2024

Objet : Sté NORD FACADE – Versement d'un acompte

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021-077 en date du 28 juillet 2021, portant délégation à Monsieur le Maire des pouvoirs énumérés à l'article L 2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales, à charge pour lui d'en rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal,

Considérant que suite à la mission de diagnostic de la charpente de l'ALSH effectuée par la société JTEC BOIS le 21/06/2024, la commune a programmé des travaux urgents de réfection de ladite toiture, nécessaires et indispensables au bon fonctionnement du bâtiment.

Considérant le devis n°D2024.07.002 d'étalement de charpente de la société NORD FACADE pour un montant de 30 021,60 € TTC

Considérant que la société NORD FACADE demande un acompte de 50 % à la commande

Le maire de Luzarches,

DECIDE

Article 1 : **D'accepter** le devis d'étalement de la charpente n°D2024.07.002 de la société NORD FACADE d'un montant de 30 021,60 € TTC

Article 2 : **De verser** à la société NORD FACADE un acompte de 50 % à la commande soit 15 010,80 €, pour palier à l'engagement des frais avant travaux que doit supporter la société (matériaux, équipement).

Article 3 : **Précise** que le solde sera versé après réalisation des travaux.

Article 4 : Les dépenses sont inscrites au budget principal de la commune au chapitre 23.

Article 5 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise - 4 boulevard de l'Hautil BP 30322, (95027) Cergy-Pontoise cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.



Michel MANSOUX
Maire

Date de notification :

Date de transmission au représentant de l'Etat : 18/07/2024

(pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT)

Date de publication : 18/07/2024